

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal sous la présidence d'Alain PIERRE a attribué suite à appel d'offres, 13 des 15 lots concernant la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers qui sera édifiée à côté de la mairie.

- Lot 1 : Terrassement VRD à l'entreprise EIFFAGE d'Epinal pour un montant de 71 736.08€
- Lot 2 : Maçonnerie entreprise LIEGEROT de Belmont sur Vaire pour 126 773.25€
- Lot 3 : Enduits extérieurs Société Darnéenne du bâtiment pour 13 730.08€
- Lot 4 : Charpente-bois-couverture entreprise ROLLOT de Hadol pour 97 188.55€
- Lot 5 : Menuiseries extérieures aluminium et lot 9 : Menuiseries intérieures bois entreprise JOLY Michel de Harol pour 24 758.62€ et 19 696.06€
- Lot 6 : Serrurerie et brises soleil
- Lot 7 : Portes sectionnelles entreprise JOLY fils de Xertigny pour 17 473.56 € et 14 950.00€
- Lot 8 : Plâtrerie-isolation-faux plafonds entreprise DIDELOT Léo de Xertigny pour 57 972.99 €
- Lot 10 : Electricité entreprise Thockler Gilles de Dounoux pour 31 927.08€
- Lot 12 : Chape-carrelage-faïence entreprise Jean BERNARD de Ludres pour 24 609.61€
- lot 13 : Peinture entreprise Thirion de Mirecourt pour 23 457.27 €
- Lot 15 : Espaces verts entreprise ISS Espaces verts de Remiremont pour 12 413.04€.

Les lots 11 : Plomberie sanitaire et 14 : Chauffage Ventilation ont été déclarés infructueux et feront l'objet d'une prochaine consultation.

Le conseil municipal a ensuite décidé d'approuver la modification des statuts du pays d'Epinal Coeur des Vosges. Les concessions trentenaires au cimetière coûtent désormais 100 euros pour les simples et 200 euros pour les doubles.

Les élus ont ensuite approuvé l'adhésion des communes de Vienville et de Sauville au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif.

En raison des intempéries et des délais entre l'obtention de la subvention et des estimations les conseillers ont ensuite approuvé la passation d'un avenant de 19 630.48 € concernant le marché de voirie 2009 /2010 passé entre la commune et l'entreprise COLAS portant ainsi le marché à la somme de 138 863.83€ ht.